

7 avril 2017



David Clair, nouveau Directeur général de la Cramif

David Clair a été nommé Directeur général de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (Cramif). Il succède à Gérard Ropert et prendra ses fonctions le 11 avril 2017.

À 47 ans, diplômé de Sciences-Po Paris et de l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale, David Clair est également titulaire du Master d'Administration des Entreprises de l'IAE de Paris. Il a occupé différentes fonctions dans la protection sociale, au sein de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (2011-2017), de l'Urssaf Ile-de-France (2002-2011) et de Caisses Primaires d'Assurance Maladie (1996-2002).

À la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav), il a créé et développé la Direction Nationale de la Retraite, direction chargée de concevoir et de déployer les stratégies métier de l'Assurance retraite.

À l'Urssaf Ile-de-France, il a d'abord été directeur du budget et des projets, puis directeur du recouvrement et directeur des systèmes d'information.

Son expérience en CPAM, à Rouen puis en Seine-Saint-Denis, a couvert les champs des relations avec les professionnels de santé dans le contexte du déploiement de SESAM Vitale, de la gestion du risque et de la prévention sanitaire et sociale.

Son parcours - plus de 20 ans au sein de la Sécurité sociale - a été fortement marqué par la conduite de transformations destinées à développer la qualité de service au profit des assurés, des professionnels de santé et des entreprises.

David Clair, Directeur général de la Cramif : « *Je suis heureux de prendre mes fonctions en tant que Directeur général de la Cramif, acteur incontournable dans le domaine sanitaire et social en Ile-de-France. Ma volonté est de poursuivre le développement d'un service performant auprès des assurés, des employeurs et des professionnels de santé, et notamment de nous inscrire dans une démarche active de prévention des risques professionnels et de promotion de l'accès aux droits et aux soins pour nos publics fragiles. Il m'importera également d'accompagner en interne, les agents qui œuvrent au quotidien pour l'accomplissement de nos missions de service public, afin de réussir les évolutions en cours et à venir de notre système de protection sociale, en étant attentif à la qualité de vie au travail.* »

Contact presse

Direction de la Communication
Nathalie Salles

✉ nathalie.salles@cramif.cnamts.fr

☎ 01 40 05 29 79

17-19 av. de Flandre
75019 Paris

 cramif.fr  [@CRAMIF](https://twitter.com/CRAMIF)

1/2

À propos de la Cramif

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale, appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les 8 départements d'Ile-de-France, avec plus de 4,6 millions de salariés, représentant 25% de la population active en France.

Son champ d'intervention sanitaire et social couvre **8 missions** :

-  **Verser des prestations** : la Cramif concourt à l'action de solidarité (pension d'invalidité, allocation amiante, prestations appareillage).
-  **Calculer les cotisations AT-MP** : la Cramif exerce la fonction d'assureur social en fixant et notifiant les taux de cotisation pour couvrir les risques (accident du travail, maladie professionnelle, accident de trajet des établissements situés en Ile-de-France).
-  **Prévenir les risques professionnels** : la Cramif développe une politique de prévention des risques professionnels visant à préserver la santé et la sécurité des salariés, à améliorer leurs conditions de travail et à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.
-  **Former les travailleurs sociaux** : l'École de Service Social de la Cramif est spécialisée dans les formations professionnelles des travailleurs sociaux, ou des agents intervenant dans le domaine médico-social concernant les problèmes de santé, de maladie, de handicap et liés au vieillissement.
-  **Mettre à disposition un service social** : le Service social de la Cramif apporte une aide globale d'ordre psycho-social, matériel, professionnel aux assurés sociaux du régime général de Sécurité sociale en difficulté, confrontés à un problème de santé ou de perte d'autonomie.
-  **Financer les projets associatifs** : la Cramif gère le Budget d'Action Sanitaire et Sociale ainsi que le Budget de Prévention, d'Éducation et d'Information Sanitaires pour la région Ile-de-France.
-  **Conventionner les fournisseurs d'appareillage** : la Cramif habilite les fournisseurs d'appareillage, activité permettant aux professionnels de délivrer les prestations, et conventionne les fournisseurs d'appareillage autorisant ainsi la prise en charge par l'Assurance Maladie des produits et prestations en tiers payant.
-  **Proposer une offre de soins accessible** : la Cramif contribue à la préservation de la santé des populations les plus fragilisées par une offre de soins de proximité exercée par le Centre Médical Stalingrad pluridisciplinaire.
-  **Conseiller les personnes handicapées** : Escavie, Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques, aide les personnes confrontées à des difficultés liées à la santé, au handicap et/ou au vieillissement ainsi que les professionnels qui les prennent en charge.

Contact presse

Direction de la Communication
Nathalie Salles

✉ nathalie.salles@cramif.cnamts.fr

☎ 01 40 05 29 79



17-19 av. de Flandre
75019 Paris

🌐 cramif.fr

🐦 @CRAMIF